

surgirait à propos de l'application de l'Accord ci-dessus et qui n'aurait pas été, par accord des Parties au conflit, soumis à une autre procédure amiable ou arbitrale.

the provisions of the foregoing Agreement which has not been submitted by the parties concerned to amicable solution or arbitration.

La présente copie est certifiée conforme à l'exemplaire original unique en langue anglaise et française signé à Paris le 21 décembre 1945 et déposé dans les Archives de la République Française.

*Le Ministre Plénipotentiaire,
Chef du Protocole:*

JACQUES DUMAINE.